

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CHRISTINE PINET	Numéro de permis 2018125	Date d'inspection Le 07 mai 2019	
Nom de l'établissement Garderie chez Christine		Numéro de téléphone (506) 726-0315	
Adresse 295 chemin Lebouthillier St-Simon NB E8P 1Z5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La garderie est conforme selon la loi et les règlements sur les services à la petite enfance.

Rappeler à l'exploitante de garder les petits objets hors la portée des moins de 3 ans s'il y a lieu.

Rappeler d'avoir les dossiers des enfants complets à l'entrée de celui-ci.

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 07 mai 2019

Date

original signé par
Christine Pinet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 mai 2019

Date